



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00122

Numéro SIREN : 321 643 132

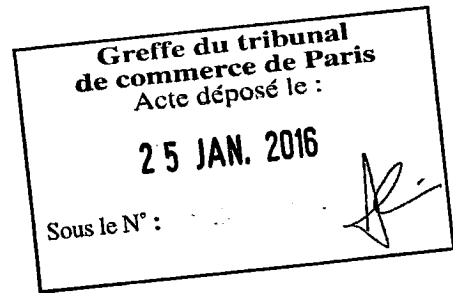
Nom ou dénomination : CHARPENTIER SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2016 sous le numéro de dépôt 723

TA

5/1/16

N°723 du 29.01.2016



Projet de Fusion

Par voie d'absorption

de la société PEPINIERE DES LANDES

Par la société CHARPENTIER

SERVICES

1K

PROJET DE FUSION



ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société CHARPENTIER SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros
Dont le siège social est à l'Oie (Vendée) – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro
321 643 132

Représentée par Monsieur Hervé Charpentier, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet,

**Ci-après dénommée « CHARPENTIER SERVICES » ou la société « Absorbante »,
D'une part,**

ET

- La société PEPINIERE DES LANDES

Société A Responsabilité Limitée au capital de 60.000 euros
Dont le siège social est à l'Oie (Vendée) – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro
508 451 127

Représentée par Monsieur Hervé Charpentier, gérant, ayant tous pouvoirs à cet effet,

**Ci-après dénommée « PEPINIERE DES LANDES » ou la société « Absorbée »
D'autre part,**

**Il a été exposé et convenu ce qui suit en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de la
société PEPINIERE DES LANDES par la société CHARPENTIER SERVICES :**

EXPOSE

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES A L'OPERATION DE FUSION-ABSORPTION

1.1. Société PEPINIERE DES LANDES

1.1.1. Constitution –siège social

La société PEPINIERE DES LANDES a été constituée par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2008, sous la forme de Société A responsabilité limitée, inchangée depuis.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 508 451 127.

La durée de cette société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 13 octobre 2008.

La société PEPINIERE DES LANDES clôture son exercice social le 31 mars de chaque année.

Son siège est situé à l'Oie (Vendée) – Zone Artisanale – 3, rue des Artisans.

1.1.2. Capital

Le capital de cette société s'élève actuellement à 60.000 €, et est divisé en 1.000 parts sociales toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, et intégralement détenues par la société CHARPENTIER SERVICES.

1.1.3. Objet social -Activité

La société PEPINIERE DES LANDES a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- Tous aménagements paysagers de site ayant fait l'objet de travaux publics et de terrassement, d'assainissement et de drainage et/ou de site sur lequel est exploité une carrière de quelque nature que ce soit ;
- L'activité de pépinière – paysagiste ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

1.1.4. Administration - contrôle

La société a pour gérant : Monsieur Hervé CHARPENTIER

1.2. Société CHARPENTIER SERVICES

1.2.1. Constitution – siège social

La société CHARPENTIER SERVICES a été initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée par acte notarié en date du 27 mars 1981. Elle a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 1987. Elle a été transformée en société par actions simplifiée par décision de l'associée unique en date du 1^{er} mars 2004.

Cette société a une durée de 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit à compter du 14 mai 1981.

Le capital de cette société s'élève actuellement à 300.000 euros, et est divisé en 10.000 actions représentant toutes une même quotité du capital social, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

1.2.2. Objet social -Activité

La société CHARPENTIER SERVICES a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres, valeurs et droits sociaux ;
- La réalisation de prestations de services techniques, administratifs et de gestion au profit de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ;
- Les activités de bureau d'études et de conception en matière de travaux publics ;
- La réparation et l'entretien de tous engins de travaux publics ;
- Tous travaux publics, terrassements, création d'étangs, assainissements et drainages ;
- Les transports de matériels et marchandises ;
- La location de tous matériels ;
- Les traitements industriels et collectifs des eaux usées (études et réalisations) ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et, plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.2.3. Administration - contrôle

La société est dirigée par Monsieur Hervé CHARPENTIER en sa qualité de Président.

Les commissaires aux comptes de la société sont :

Commissaire aux comptes titulaire : BDO LES HERBIERS – 9, rue de la Filandière aux Herbiers (85300)

Co-Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Didier LATOURNERIE – allée Alain Gautier – Parc Actilonne – Olonne sur Mer (85340)

2. LIENS ENTRE LES SOCIETES

2.1. Liens en capital

La société CHARPENTIER SERVICES détient à ce jour les 1.000 parts sociales composant le capital de la société PEPINIERE DES LANDES, soit 100 % du capital de cette dernière.

2.2. Dirigeants communs

Monsieur Hervé CHARPENTIER, Président de la société CHARPENTIER SERVICES, est également gérant de la société PEPINIERE DES LANDES.

3. ANNEXE

Figurent en **ANNEXE I** les extraits Kbis à jour des sociétés CHARPENTIER SERVICES et PEPINIERE DES LANDES. Les statuts des deux sociétés ont été échangés entre les Parties qui déclarent bien les connaître et dispensent qu'ils soient rapportés ci-après en annexe.

4. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Le projet de fusion simplifiée se justifie par la volonté de simplifier l'organigramme du Groupe.

5. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les termes et conditions du présent projet de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de comptes de la société PEPINIERE DES LANDES arrêtés au 31 mars 2015, date de clôture de son dernier exercice social.

Les comptes annuels de la société PEPINIERE DES LANDES au 31 mars 2015, faisant ressortir un déficit comptable de 45.809 €, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2015.

Les comptes sociaux de la société PEPINIERE DES LANDES au 31 mars 2015 et servant de base à la fusion objet des présentes, figurent en **ANNEXE II**.

6. MÉTHODES D'EVALUATION - RAPPORT D'ÉCHANGE DES TITRES

6.1. En ce qui concerne la détermination du montant de l'actif net apporté

Conformément au Règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, dont les modalités d'application ont été précisées par les avis 2005 C du 4 mai 2005, 2006 B du 5 juillet 2006 et 2007 D du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, la présente opération de fusion-absorption impliquant des sociétés sous contrôle commun (la société CHARPENTIER SERVICES détenant l'intégralité des actions composant le capital de la société PEPINIERE DES LANDES) et étant réalisée "à l'endroit", les biens apportés sont évalués à leur valeur comptable.

6.2. En ce qui concerne la détermination du rapport d'échange

La présente opération n'engendrant pas un échange de titres, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

En effet, la société CHARPENTIER SERVICES, Absorbante, étant propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales composant le capital de la société PEPINIERE DES LANDES, Absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, Monsieur Hervé CHARPENTIER, ès qualités, déclare que la société CHARPENTIER SERVICES renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de la société PEPINIERE DES LANDES.

CONVENTION DE FUSION-ABSORPTION

1. APPORT FUSION PAR LA SOCIETE PEPINIERE DES LANDES A LA SOCIETE CHARPENTIER SERVICES

Monsieur Hervé CHARPENTIER, agissant au nom et pour le compte de la société PEPINIERE DES LANDES, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société CHARPENTIER SERVICES, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, à la société PEPINIERE DES LANDES,

ce qui est accepté pour cette dernière par Monsieur Hervé CHARPENTIER, ès qualités,

de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, tel que le tout existait au 31 mars 2015, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1er avril 2015 et à charge pour la société Absorbante d'acquitter aux lieu et place de la société Absorbée la totalité du passif de cette dernière.

La fusion est soumise au régime juridique résultant des dispositions des articles L.236-1 à L.236-24 et des articles R.236-1 à R.236-12 du Code de Commerce.

1.1. Désignation des biens apportés

Il est rappelé que les biens apportés ne comportent aucune réévaluation et sont donc apportés pour leur valeur comptable.

	Valeur Brute en euros	Amortissement en euros	Valeur Nette en euros
ACTIF IMMOBILISÉ			
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Fonds commercial	18.040 €		18.040 €
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	136.086 €	107.680 €	28.405 €
Autres immobilisations corporelles	131.921 €	81.522 €	50.399 €
<u>Immobilisation financières</u>			
Autres titres immobilisés	1615 €		1615 €
ACTIF CIRCULANT			
<u>Stocks et en-cours</u>			
Stocks de matière premières	60.524 €		60.524 €
Stocks d'en cours de production de biens	21.800 €		21.800 €
<u>Créances</u>			
Créances clients et comptes rattachés	129.783 €		129.783 €
Autres créances	10.408 €		10.408 €
<u>Disponibilités et Divers</u>			
Disponibilités	53.846 €		53.846 €
Charges constatées d'avance	636 €		636 €
TOTAL actif apporté	564.658 €	189.202 €	375.456 €

1.2. Passif pris en charge

La société Absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la société Absorbante comprend :

DETTES

Dettes financières

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	62.567 €
Emprunts et dettes financières divers	144.393 €

Dettes diverses

Dette fournisseurs et comptes rattachés	77.431 €
Dettes fiscales et sociales	69.358 €
Autres dettes	768 €

TOTAL Dettes	354.517 €
--------------	-----------

D'une manière générale, la société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la société Absorbée, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

1.3. Actif net apporté

L'actif étant évalué à	375.456 €
Et le passif estimé à	354.517 €

L'actif net apporté de la société absorbée s'élevait au 1^{er} avril 2015 à 20.939 €

1.4. Engagements hors bilan

La société Absorbante prendra les engagements hors bilan de la société Absorbée figurant le cas échéant dans les comptes annuels de celle-ci.

La société Absorbante sera substituée à la société Absorbée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements, et chacune des sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet. Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} avril 2015.

1.5. Origine de propriété

a) Des Immeubles

La société Absorbée n'est propriétaire d'aucun immeuble.

b) Du fonds de commerce

La société Absorbée a débuté son activité le 1^{er} octobre 2008 consécutivement à l'acquisition de la branche d'activité de « pépinière – paysagiste » dépendant du fonds de commerce appartenant à la société CHARPENTIER SERVICES, exploitée à L'OIE (85140) – Zone artisanale – 3, rue des Artisans.

1.6. Baux

La société Absorbée a conclu le 1^{er} janvier 2012 un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec la société Absorbante portant sur un atelier d'une superficie de 327 m² comprenant vestiaire, sanitaire et bureau.

1.7. Contrats de crédit-bail immobilier et mobilier

La société Absorbée n'est partie à aucun contrat de crédit-bail immobilier.

Elle n'est titulaire d'aucun contrat de crédit-bail en matière mobilière, ainsi que l'atteste l'état récapitulatif des inscriptions délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 4 janvier 2015 et ci-après annexé (**ANNEXE III**).

2. JOUISSANCE DES BIENS ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

2.1. Propriété - Jouissance – Effet rétroactif

La société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits compris dans les apports qui précèdent, à compter du jour où lesdits apports seront devenus définitifs.

Jusqu'au jour de la réalisation définitive desdits apports, la société Absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable avec la société Absorbante.

De convention expresse, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} avril 2015. En conséquence, toutes les opérations relatives aux biens apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société Absorbante, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} avril 2015.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la société Absorbée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la société Absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} avril 2015.

2.2. Charges et conditions

2.2.1. En ce qui concerne la société Absorbante

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- La société Absorbante prendra les biens et droits à elle apportés, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.
- Elle souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.
- Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés.
- Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la société absorbée relativement aux biens apportés, à ses risques et périls.

- Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.
- Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de tous accords ou agréments nécessaires lui permettant de poursuivre, aux lieu et place de la société Absorbée l'exécution des contrats en cours.

- Elle ne pourra exercer aucun recours contre la société Absorbée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.
- Elle fera son affaire personnelle de tout agrément le cas échéant nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à son nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.
- Elle sera subrogée, tant activement que passivement, dans tous les droits et obligations résultant des contrats, marchés et conventions passés par la société Absorbée.
- Elle sera substituée à la société Absorbée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.
- La société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme la société est tenue de le faire elle-même.
- La société Absorbante bénéficiera de toutes différences en moins qui pourraient éventuellement se révéler sur le passif pris en charge.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus entre, d'une part, le passif pris en charge et, d'autre part, les sommes effectivement réclamées et reconnues exigibles, la société Absorbante supportera seule et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ce passif, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

- La société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société Absorbée en ce qui concerne l'application des dispositions légales relatives à l'effort de construction, et notamment, de celles des articles 161 et suivants de l'annexe II du Code Général des Impôts. Elle prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombait à la société Absorbée au titre des salaires payés par cette dernière antérieurement à la réalisation définitive des apports et n'ayant pas encore donné lieu à déclaration et bénéficiera, le cas échéant, de tout report excédentaire.

Elle s'oblige, à cet effet, à souscrire l'engagement prévu par les articles 161 à 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts.

- Elle sera subrogée également dans tous les droits et obligations de la société Absorbée en ce qui concerne les dispositions légales sur la "Formation Continue" et la taxe d'apprentissage.
- Elle reprendra les engagements hors bilan de la société Absorbée et sera substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.

- Elle s'engage expressément à prendre en charge la totalité du personnel de la société Absorbée et sera substituée dans tous les droits et obligations de cette dernière, notamment par application des dispositions légales.

2.2.2. en ce qui concerne la société Absorbée

Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, notamment en ce qui concerne la garantie d'éviction.

La société Absorbée s'oblige à :

- fournir à la société Absorbante tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société Absorbante, faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- remettre et à livrer à la société Absorbante, aussitôt après réalisation définitive des présents apports-fusions, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la société Absorbée et plus généralement du passif pris en charge.

3. REMUNERATION DES APPORTS

La société CHARPENTIER SERVICES étant propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales composant le capital de la société Absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, Monsieur Hervé CHARPENTIER, ès qualités, déclare que la société CHARPENTIER SERVICES renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de ladite société Absorbée.

Dès lors, la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 20.939 €), et la valeur comptable dans les livres de la société Absorbante des 1.000 parts sociales de la société PEPINIERE DES LANDES dont elle est propriétaire (soit 50.651 €), égale à 29.712 €, constituera un mali de fusion. En l'absence de plus-value latente sur les éléments d'actifs apportés par la société Absorbante, le mali de fusion est un « vrai » mali qui sera comptabilisé en charges.

4. DECLARATIONS

Le représentant de la société Absorbée déclare ce qui suit :

en ce qui concerne la société elle-même

- Qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

en ce qui concerne les biens apportés

- Que les biens corporels et incorporels apportés ne sont l'objet d'aucune inscription de privilège, de nantissement ou de crédit bail et qu'ils sont entièrement libres de disposition, ainsi que l'atteste l'état des privilèges et nantissements délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 4 janvier 2016 et ci-après annexé (**ANNEXE III**), autres que l'inscription suivante :
 - Inscription de nantissement au profit du Crédit Mutuel Mouchamps – 43, rue du Commandant Mouchamps (85640) sur une mini pelle sur chen, PC 26 MR-3 n° série F31077 n°7789 en garantie d'une créance de 54.000 euros.

5. REGIME FISCAL DE LA FUSION

Les sociétés, Absorbée et Absorbante, décident, d'un commun accord, de soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions (régime fiscal de faveur).

En conséquence, la présente fusion sera soumise aux dispositions des articles 115, 210-OA, 210 A et 816 du Code Général des Impôts et de l'article 211 de l'annexe II du même code.

5.1. Dispositions générales

Les représentants de la société Absorbante et de la société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Le cas échéant, la société Absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre.

5.2. Impôt sur les sociétés

Les représentants de PEPINIERE DES LANDES, société Absorbée et de CHARPENTIER SERVICES, société Absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 1^{er} avril 2015 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société Absorbée, CHARPENTIER SERVICES, société Absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93) du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société Absorbée.

Les plus-values nettes dégagées sur l'ensemble de l'actif immobilisé apporté, ainsi que les provisions (autres que celles devenues sans objet), ne seront pas soumises à l'impôt sur les sociétés dans la société Absorbée (article 210 A du Code Général des Impôts).

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} avril 2015. En conséquence, Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} avril 2015, par l'exploitation de la société Absorbée, seront englobés dans les résultats imposables de la société Absorbante

5.3. Obligations fiscales

En application de l'article 210 A du CGI, CHARPENTIER SERVICES, société Absorbante prend les engagements suivants :

- a) La société Absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion;
- b) La société Absorbante reprendra à son passif la réserve spéciale où la société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure au bilan de la société Absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion ;
- c) La société Absorbante se substituera à PEPINIERE DES LANDES, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- d) La société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de PEPINIERE DES LANDES, société Absorbée ;
- e) la société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du code général des impôts, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables de la société Absorbée ; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions précitées, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- f) la société Absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société PEPINIERE DES LANDES, société Absorbée ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société Absorbée ;
- g) la société Absorbante accomplira les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du code général des impôts et joindra à sa déclaration de résultat un état de suivi de plus-values conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'annexe III du code général des impôts
- h) la société Absorbante tiendra le registre de plus-values sur les éléments d'actifs non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies , II du code général des impôts.

5.4. Enregistrement et publicité foncière

Les parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du code général des impôts. En conséquence, la présente fusion sera enregistrée au seul droit fixe de 500 €.

5.5. Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte transmission d'une universalité de biens au profit de la société Absorbante au sens de l'article 257 bis du CGI et que les deux parties sont redevables de la TVA. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la société Absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister, en application de l'article 271 A du code général des impôts. La société Absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

Enfin, dans le cadre des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la société Absorbante prend tout engagement nécessaire à l'application de la dispense de TVA.

5.6. Taxes annexes

La société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par la société Absorbée depuis le 1^{er} avril 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au code général des impôts, la société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction, à laquelle la société Absorbée resterait soumise lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires payés par elle depuis le 1^{er} avril 2015.

La société Absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société Absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements. Elle présentera, le cas échéant, à l'administration fiscale la déclaration prévue par l'article 161 de l'annexe II du CGI dans le délai de 60 jours prescrit par l'article 202 dudit code. La société Absorbée annexera le cas échéant à sa déclaration le présent engagement de la société Absorbante, le tout présenté en deux exemplaires, conformément aux dispositions de l'article 161 précité.

La société Absorbante demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par la société Absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

5.7. Obligations déclaratives

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts,

- en ce qui concerne la société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

6. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Par le fait même de la réalisation définitive de la fusion, la société Absorbée sera automatiquement et de plein droit dissoute par anticipation à compter du jour de cette réalisation et immédiatement liquidée à compter de ladite réalisation.

7. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

La réalisation définitive de la fusion et des apports qu'elle comporte et résultant de la présente convention, ainsi que la dissolution de la société Absorbée en étant la conséquence, interviendra automatiquement à l'expiration du délai de 30 jours à compter du dépôt du traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon et la Roche sur Yon et de la publicité du projet de fusion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Conformément à l'article L236-11 du Code de Commerce, la réalisation définitive de la fusion sera définitive à l'expiration du délai de 30 jours susvisé, aucune réunion d'une Assemblée Générale des sociétés participant à l'opération n'étant requise.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1. Formalités

La société Absorbante sera tenue de remplir, à ses frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en sa faveur des biens qui lui ont été apportés.

8.2. Désistement

Le représentant de la société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'actions résolutoires pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il renonce expressément à prendre inscription au profit de la société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

8.3. Remise de titres

Il sera remis à la société Absorbante, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

8.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

8.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

8.6. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile au siège respectif desdites sociétés.

8.7. Affirmation de sincérité

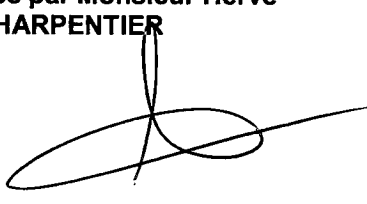
Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

Fait à L'Oie

Le 5 janvier 2016

5 exemplaires originaux,

dont deux pour les dépôts préalables au Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon.

CHARPENTIER SERVICES Représentée par Monsieur Hervé CHARPENTIER 	PEPINIERE DES LANDES Représentée par Monsieur Hervé CHARPENTIER 
---	---

Annexe I

Extraits Kbis des sociétés PEPINIERE DES LANDES et CHARPENTIER SERVICES

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

N° d'identification : 508 451 127 RCS La Roche-sur-Yon

<87181/2008B01235>

08/10/2009-16h11

Page 1

Immatriculation en date du 13/10/2008

Dénomination Sociale : PEPINIERE DES LANDES

Forme : S.A.R.L. à associé unique

Au Capital de : 60.000,00 Euros

APE-NAF (entreprise) : 4312A (information fournie par l'INSEE)

Adresse du Siège Social :

3 rue des Artisans
Zone Artisanale
85140 L OIE

Gérant :

Monsieur CHARPENTIER Hervé

Né(e) le 29/07/1960 à 85 L OIE

Nationalité: Française

Demeurant : 8 rue De La Foret

85140 SAINTE FLORENCE

Siège social et établissement principal :

3 rue des Artisans
Zone Artisanale
85140 L OIE

Mode d'Exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

Origine du fonds : Achat

Journal d'annonces : LA VENDEE AGRICOLE

Date de publication : 31/10/2008

Activité : tous aménagements paysagers de sites ayant fait
l'objet de travaux publics et de terrassement
d'assainissement de drainage et/ou site sur lequel
est exploitée une carrière, activité pépinière
paysagiste

Code APE-NAF : 4312A (information fournie par l'INSEE)

SIRET : 508 451 127 00015

-- Ancien propriétaire :

Sté CHARPENTIER SERVICES

Réf. immatriculation : 321643132

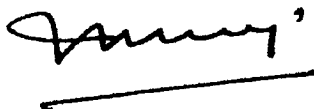
Début Activité : 01/10/2008

Expiration Société : 12/10/2107

Clôture Exercice : 31 MARS

Pour extrait certifié conforme délivré sur 1 page.

A La Roche-sur-Yon, le 08/10/2009 à 16h11
Le Greffier,





Toute reproduction du présent extrait
LA TRAME CRESSUS DE COUL
EN PRÉSENCE D'UN ORIG
forme, est sans valeur
DE VOUS ÊTES
GREFFIER

HK

EXTRAIT
REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

N° d'identification : 321 643 132 RCS La Roche-sur-Yon

<5374/1981B00122>

08/10/2009-16h11

Page 1

Immatriculation en date du 14/05/1981

Dénomination Sociale : CHARPENTIER SERVICES

Forme : S.A.S. unipersonnelle

Au Capital de : 300.000,00 Euros

APE-NAF (entreprise) : 7112B (information fournie par l'INSEE)

Adresse du Siège Social :

3 rue des Artisans

Z a C

85140 L OIE

Président de la société :

Monsieur CHARPENTIER Hervé François Auguste

Né(e) le 29/07/1960 à 85 L OIE

Nationalité: Française

Demeurant : 8 rue DE LA FORET

85140 SAINTE FLORENCE

Commissaire aux comptes titulaire :

Société Anonyme FIDEA LES HERBIERS

Demeurant : 9 rue de la Filandière

85500 LES HERBIERS

* Observations : REPRESENTANT PERMANENT : MONSIEUR POUPIN REMY

Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur LATOURNERIE Didier

Demeurant : allée Alain Gautier

Parc Actilonne

85340 OLONNE SUR MER

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur CHIRON Louis-Marie

Né(e) le 06/02/1956 à 85 La Verrie

Nationalité: Française

Demeurant : 9 rue DE LA FILANDIERE

85500 LES HERBIERS

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur LAUCOIN Jean-Yves

Nationalité: Française

Demeurant : allée ALAIN GAUTIER

PARC ACTILONNE

85340 OLONNE SUR MER

Siège social et établissement principal :

3 rue des Artisans

Z a C

85140 L OIE

Mode d'Exploitation : LOUEUR FONDS ET EXPLOIT.DIRECT

Origine du fonds : Création

.../...

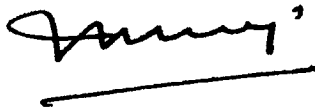
Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

HC

<u>Activité</u>	: l'acquisition, la detention et la gestion de tous titres, valeurs et droits sociaux ; la réalisation de prestations de services techniques, administratifs et de gestion au profit de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation. Les activités de bureau d'études et de conception en matière de travaux publics: la réparation et l'entretien de tous engins de travaux publics. Tous travaux publics, terrassements, création d'étangs, assainissements et drainages le transports des matériels et marchandises la location de tous matériels ; les traitements industriels et collectifs des eaux usées (études et réalisations)		
<u>Code APE-NAF</u>	: 7112B (information fournie par l'INSEE)		
<u>SIRET</u>	: 321 643 132 00038		
<u>** Observations</u>	: MODIFICATION DU 12.7.2004 - MISE EN LOCATION-GERANCE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE : TRAVAUX PUBLICS TERRASSEMENTS CREATION D'ETANGS ASSAINISSEMENTS DRAINAGE TRANSPORTS MATERIELS MARCHANDISES ET LOCATION DE MATERIELS AU PROFIT DE LA SOCIETE CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS A CPTER DU 1.4.2004		
<u>-- Ancien propriétaire</u>	: FORT LOUIS-MARIE		
<u>Début Activité</u>	: 01/04/1981	<u>Publicité Légale</u>	: 25/01/2008
<u>Expiration Société</u>	: 01/04/2031	<u>Clôture Exercice</u>	: 31 MARS
<u>Observations du dossier d'immatriculation</u> :			
<u>Historique</u> :			
TITRE DU JOURNAL D'ANNONCES : OUEST FRANCE. ANCIENNE DENOMINATION SOCIALE : CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS			
<u>Mention du 13/02/2008</u> :			
ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE DE PEPINIERE- PAYSAGISTE APPARTENANT A MR FORT LOUIS-MARIE PAR SUITE D'ACHAT & TRANSFERE AU LIEU D'EXPLOITATION DE L'ETS PRINCIPAL A CPTER DU 1.1.2008			
<u>Mention du 24/11/2008</u> :			
Cession de la branche d'activité : pépinière paysagiste au profit de la STE PEPINIERE DES LANDES à cpter du 1.10.2008			
Pour extrait certifié conforme délivré sur 2 pages.			

A La Roche-sur-Yon, le 08/10/2009 à 16h11
Le Greffier,





Annexe II

**Comptes (bilan actif / passif et compte de résultat)
de la société PEPINIERE DES LANDES au 31 mars 2015**

PEPINIERE DES LANDES

3 rue des artisans

85140 L'OIE

02 50 66 01 22

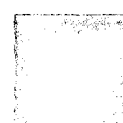


Etats Comptables et Fiscaux

31/03/2015



Téléphone :



HC

Compte de Resultat (Première Partie)

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	998 411		998 411	848 744
Chiffres d'affaires nets	998 411		998 411	848 744
Production stockée			21 800	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			201	1 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 634	21 710
Autres produits				39
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 032 046	871 492
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			359 176	245 284
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			16 592	(31 367)
Autres achats et charges externes			521 417	418 628
TOTAL charges externes :			897 184	632 545
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 256	3 139
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			112 327	146 381
Charges sociales			34 565	45 154
TOTAL charges de personnel :			146 892	191 535
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			31 013	32 143
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				1 511
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			31 013	33 654
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			1 346	
CHARGES D'EXPLOITATION			1 078 692	860 873
RESULTAT D'EXPLOITATION			(45 646)	10 619

He

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(45 646)	10 619
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 432	1 072
	1 432	1 072
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 607	5 479
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 607	5 479
RÉSULTAT FINANCIER	(2 175)	(4 407)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(47 821)	6 212
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 717	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	30 717	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 704	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	28 704	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 013	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices		(536)
TOTAL DES PRODUITS	1 066 196	872 864
TOTAL DES CHARGES	1 111 003	886 816
BÉNÉFICE OU PERTE	(45 809)	6 748

Soldes Intermédiaires de Gestion Production

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2015	% / CA	Net (N-1) 31/03/2014	% / CA	Ecart %
Ventes de marchandises - Achats consommés					
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue + Production stockée + Production immobilisée	998 411 21 800	100 2,18	848 744	100	14,98 100
PRODUCTION GLOBALE	1 020 211	102,18	848 744	100	16,81
CHIFFRE D'AFFAIRES	998 411	100	848 744	100	14,98
- Achats de matières consommées - Sous-traitance incorporée	375 767 119 421	37,64 11,96	213 917 78 722	25,2 9,28	43,07 34,08
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	625 022	62,58	556 105	65,52	-5,92
MARGE BRUTE GLOBALE	625 022	62,58	556 105	65,52	-5,92
- Autres achats et charges externes	401 102	40,17	327 005	38,53	18,47
VALEUR AJOUTÉE	123 921	12,41	229 100	26,99	-54,86
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	201 2 256 136 663	0,02 0,23 13,69	1 000 3 139 182 727	0,12 0,37 21,53	-397,54 -39,14 -33,71
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(14 788)	-1,48	44 234	5,21	398,92
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	1 511 31 013 1 348	0,15 3,11 0,13	39 33 654	0 3,97	100 -8,52 100
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(46 646)	-4,57	10 619	1,25	123,26
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières	1 432 3 607	0,14 0,36	1 072 5 479	0,13 0,65	25,16 -51,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(47 821)	-4,79	6 212	0,73	112,98
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices	30 717 28 704	3,08 2,87	(536)	-0,06	100 100
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(45 888)	-4,59	5 745	0,6	114,73
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés	30 717 28 704	3,08 2,87			100 100
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	2 013	0,2			100

He

Bilan Actif

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	18 040		18 040	18 040
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	18 040		18 040	18 040
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	136 088	107 680	28 405	39 885
Autres immobilisations corporelles	131 921	81 522	50 399	27 431
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	268 006	189 202	78 804	67 296
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 600		1 600	
TOTAL Immobilisations financières :	1 615		1 615	15
ACTIF IMMOBILISÉ	287 661	189 202	88 459	85 351

STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	60 524		60 524	77 116
Stocks d'en-cours de product. de biens	21 800		21 800	
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	82 324		82 324	77 116
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	129 783		129 783	168 907
Autres créances	10 408		10 408	35 812
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	140 191		140 191	204 719
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	53 846		53 846	67 185
Charges constatées d'avance	636		636	807
TOTAL disponibilités et divers :	54 482		54 482	67 992
ACTIF CIRCULANT	276 997		276 997	349 827

Frais d'émission d'emprunts à étaier				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	564 658	189 202	375 456	435 178
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

HC

Bilan Passif

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 28/06/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 60 000	60 000	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	338	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 410	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(45 809)	6 748
TOTAL situation nette :	20 939	66 748
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	20 939	66 748
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 567	39 763
Emprunts et dettes financières divers	144 393	87 343
TOTAL dettes financières :	206 960	127 106
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 431	177 421
Dettes fiscales et sociales	69 358	83 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	768	
TOTAL dettes diverses :	147 557	240 550
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		774
DETTES	354 517	368 430
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	375 456	435 178

HK

Détail des comptes



Détail des Comptes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 7.80

Compte de Résultat (2052)

	Brut	Amortissements	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue de services	998 410.95		998 410.95	848 743.64	149 667.31	17.63
70400010 Travaux à 10%	392 690.79		392 690.79	101 615.32	291 275.47	289.65
70400070 Travaux à 7%				25 901.70	-25 901.70	-100.00
70410000 Création jardins, esp. verts, clôt	340 371.08		340 371.08	255 780.87	84 590.21	33.07
704100EX Création jardins, EV, clôt EXO	47 191.28		47 191.28	16 100.00	31 091.28	193.11
70410100 Création jardins, EV, clôt CH	6 960.00		6 960.00	419.44	6 540.56	1559.38
70410200 Créat' jardins, esp. v, clôt CH	6 448.08		6 448.08	339 242.40	-332 794.31	-88.10
704102EX Créat' jardin EV, clôt EXO C	107 381.00		107 381.00		107 381.00	
70410300 Créat' jardins, esp. v, clôt V E	11 964.00		11 964.00	17 126.89	-5 162.89	-30.14
704103EX Création jardin, EV, clôture E	2 356.25		2 356.25		2 356.25	
70410400 Création jardin EV clôture S	3 769.04		3 769.04	1 921.13	1 847.91	98.19
70410500 Création jardin EV clôtures G	5 305.00		5 305.00		5 305.00	
70420000 Entretien jardins et espaces v	44 611.47		44 611.47	57 745.58	-13 134.11	-22.74
70420100 Ent jardins et esp verts CHA	5 913.39		5 913.39	6 801.40	-888.01	-14.37
70420200 Ent jardins et esp verts CHA				2 675.50	-2 675.50	-100.00
70420400 Ent jardins et esp. verts SO	8 943.15		8 943.15	4 703.38	2 239.79	47.82
70420700 Ent jardins et esp.verts CTCV	3 344.63		3 344.63	1 683.75	1 661.08	98.65
70420800 Entr. Jard. et espaces verts B				85.80	-85.80	-100.00
70420920 Ent jardins et esp.verts TTB	3 915.13		3 915.13	4 450.60	-535.47	-12.03
70600200 Prestation MO CHARP TP	428.25		429.25	1 444.25	-1 015.00	-70.28
70600300 Prestation MO VE				171.60	-171.60	-100.00
70600400 Prestation MO Socma				171.60	-171.60	-100.00
70600800 Prestation MO Betonix	429.25		429.25	171.60	257.65	150.15
70620000 Fournitures diverses	2 252.78		2 252.78	3 103.72	-850.94	-27.42
70620010 Fournitures diverses 10%	176.10		176.10		176.10	
70620200 Fournitures diverses Charp TP	1 226.38		1 226.38	2 443.18	-1 216.82	-49.80
70620300 Fournitures diverses VE	3 984.47		3 984.47	3 658.37	326.10	8.91
70620400 Fournitures diverses SOCMA	63.00		63.00		63.00	
70630000 Location matériel	56.25		56.25		56.25	
70630100 Location matériel CHARP SE	106.00		106.00		106.00	
70630200 Location matériel CHARPENT	318.00		318.00	1 215.60	-897.60	-73.84
70630300 Location matériel VE	25.00		25.00		25.00	
Chiffres d'affaires nets	998 410.95		998 410.95	848 743.64	149 667.31	17.63
Produits stockés						
71330000 Variation en-cours de produit			21 800.00		21 800.00	
Subvention d'exploitation			200.99	1 000.00	-799.01	-79.90
74040000 Subvention personnel			200.99	1 000.00	-799.01	-79.90
Reprises sur amort. et prov. transf. de ch			12 693.57	21 710.08	-9 016.49	-41.81
78174000 Reprise provision clients			1 511.00		1 511.00	
78100000 Transferts de charges exploit			893.60	12 901.72	-12 007.82	-93.07
79140000 TSF charges personnel			10 228.67	8 808.34	1 420.33	16.12
Autres produits				38.75	-38.75	-100.00
79800000 Produits divers de gestion cour				38.75	-38.75	-100.00
Total des produits d'exploitation (II)			1 033 045.51	871 492.45	161 553.06	18.54
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achat mat. 1ère et autres appro			359 179.79	245 283.84	113 895.95	46.43
60110000 Achats matériaux			343 221.22	204 256.87	138 964.35	68.03
60110200 Achats matériaux CHARP TP			2 240.74	2 999.38	-758.62	-25.29
60110300 Achats matériaux VE			428.42		428.42	
60110400 Achats matériaux SOCMA			9 877.52	5 872.42	1 994.90	-39.40
60110500 Achats matériaux GTP			27.80	11.70	16.10	137.81
60110700 Achats matériaux CTCV CA			538.33		538.33	
60110800 Achats matériaux BETONIX			8 741.73	12 699.26	-3 957.53	-31.16
60110920 Achats matériaux TOUTANSE				19 344.03	-19 344.03	-100.00
Variation de stock (mat. 1ère et autres appro			16 591.64	-31 366.64	47 958.28	152.90
60310000 Variation stocks matières pre			16 591.64	-31 366.64	47 958.28	152.90
Autres achats et charges externes			521 416.93	418 628.08	102 788.85	24.55
60400000 location sous traitée			9 673.99	3 563.96	6 110.03	171.44
60400100 Sous traitance CHARP SERV			4 332.00		4 332.00	

Détail des Comptes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux I7 7.80

Compte de Résultat (2052)

	Brut	Amortissements	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation En valeur	En %
60400200 Sous traitance CHARP TP			18 531.28	14 891.44	3 639.84	24.44
60400900 Sous traitance ATLANROUTE				3 733.00	-3 733.00	-100.00
60401000 Travaux sous-traités				56 533.12	-56 533.12	-100.00
60401100 Sous traitant EXO TVA			43 879.88		43 879.88	
60401200 Sous traitant EXO TVA Charp			1 500.00		1 500.00	
60401600 Ss traitant paiement direct EXO			41 504.20		41 504.20	
60607000 vêtements de travail			843.27	2 024.39	-1 181.12	-58.34
60607200 Vêtements de travail CHAR.			588.66	570.11	26.55	4.88
60607500 Sécurité, environnement			27.75	85.85	-88.10	-71.05
60608000 fournitures de bureau			254.50	340.80	-86.10	-25.28
60611000 Electricité			2 235.61	2 273.99	-38.35	-1.69
60613100 Fuel CHARP SERV			2 841.83	3 453.78	-611.85	-17.72
60613200 Fuel CHARP TP			357.80	180.60	167.00	122.67
60614000 GAZOIL			402.67	171.37	231.30	134.87
60614100 Gazoil CHARP SERV			14 474.85	19 754.70	-5 280.05	-26.73
60615100 Essence			8.87	21.50	-12.53	-58.28
60630000 Petit outillage			3 203.02	6 009.33	-2 806.31	-46.70
60630100 Petit Outillage CHARP SERV			300.00		300.00	
60630200 Petit Outillage CHARPENTI			428.35	1 444.97	-1 024.62	-70.91
61300000 Locations sans chauffeurs			46 744.50	36 542.51	10 201.99	27.82
61300100 Location bâtiment CHARP S			12 309.00	12 489.00	-183.00	-1.47
61300200 Location Matériel CHARP TP			1 808.50	8 582.10	-6 875.60	-77.79
61310000 Location Hilti			444.80	303.16	141.64	46.72
61503000 Entretien matériel			8 788.24	2 770.97	3 997.27	144.28
61503100 Entretien matériel CHARP S			12 730.23	9 490.89	3 239.34	34.13
61503200 Entretien matériel CHARP TP			105.00		105.00	
61506000 Reine déchets				100.76	-100.76	-100.00
61600000 Primes d'assurance			6 270.80	5 700.97	569.83	10.00
61801000 FRAIS DE DOSSIER			44.00		44.00	
61802000 dégâts sur chantier			3 020.76	15 504.00	-12 483.24	-80.52
61803000 Compte prorata			134.03		134.03	
62100000 Personnel extérieur			187 023.37	121 259.27	65 764.10	54.23
62100200 Prest chantier CHARP TP			339.00	8 478.00	-8 139.00	-86.00
62120100 Prest administratives CHARP			52 251.50	46 689.50	5 562.00	11.96
62130100 Prest bureau etude CHARP			243.00	917.50	-674.50	-73.51
62140100 Prest atelier CHARP SERV			9 161.75	7 749.75	1 412.00	18.22
62200000 Rémunérations de services				618.49	-618.49	-100.00
62205000 Maintenance mat. de bureau			606.30	619.20	-12.90	-2.08
62206000 honoraires administratifs			1 045.50	1 912.38	-866.88	-45.33
62263000 Frais de norme ISO			482.47	770.35	-287.88	-37.37
62265000 Frais de formation			5 679.84	1 118.62	4 561.22	407.75
62270000 Frais d'actes				118.45	-118.45	-100.00
62300000 Publicité			494.00		494.00	
62410000 Transport sur achats			300.00		300.00	
62510000 voyages et déplacements, re			23 784.08	16 484.74	7 299.34	44.19
62511000 Voyages et déplacé autoroute,			817.13	2 214.97	-1 397.84	-63.11
62570000 Reception			127.27	112.15	15.12	13.48
62600000 Frais postaux			38.35		38.35	
62620000 Téléphonie			1 481.81	1 788.88	-287.07	-16.23
62700000 Services bancaires			441.15	201.54	239.61	118.88
62810000 Cotisations			1 237.34	1 077.27	160.07	14.86
Impôts, taxes et versements assimilés			2 286.00	3 138.90	-882.90	-26.13
63120000 Taxe apprentissage			672.00	822.00	-150.00	-18.25
63511000 CET			1 362.00	1 878.00	-316.00	-18.83
63512000 Taxe foncière			222.00	218.00	4.00	1.83
63541000 Droits enregistrements				420.90	-420.90	-100.00
Salaires et traitements			112 327.39	146 981.20	-34 653.81	-23.58
64110000 Salaires			101 613.88	132 730.43	-31 116.54	-23.44
64111500 Indemnités parvers			2 635.80	2 705.80	-69.99	-2.58
64120000 Congés payés			1 300.00	-3 600.00	4 900.00	136.11
64126000 Heures sup à payer			-705.80	260.00	-965.00	-343.10
64140000 Indemnités avantages divers				8 148.16	-8 148.16	-100.00
64150000 Remboursement maladie			7 482.60	6 105.82	1 376.78	22.53
Charges sociales			34 564.75	46 154.03	-10 589.28	-22.95
64531000 MSA			36 981.01	49 556.68	-12 585.68	-25.42
64532000 CPCEA			1 480.67	1 477.54	3.13	0.88
64586000 Charges sur heures sup			-250.00	100.00	-350.00	-350.00
64588000 Charges sur congés			500.00	-1 400.00	1 900.00	135.71
64750000 Médecine du travail			69.28	31.00	38.26	109.68

HC

Détail des Comptes
PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 7.80

Compte de Résultat (2052)

	Brut	Amortissements	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation En valeur En %	
64800000 Autres charges de personnel			1 994.81	781.80	1 213.01	155.16
64900000 CICE			-6 201.00	-5 395.00	-806.00	-14.94
Dotation d'exploitation						
Sur immobilisations - dot aux amort.			31 012.84	32 142.79	-1 129.95	-3.52
68112000 Dotations immob. corporelles			31 012.84	32 142.79	-1 129.95	-3.52
Sur actif circulant - dot aux prov.				1 511.00	-1 511.00	-100.00
68174000 Dotation créances douteuses				1 511.00	-1 511.00	-100.00
Autres charges			1 340.00		1 340.00	
65400000 Pertes / créances irrécouvrables			1 340.00		1 340.00	
65800000 Charges de gestion courante			6.47		6.47	
Total des charges d'exploitation (II)			1 078 691.76	860 873.00	217 818.76	25.30
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - I)			-45 646.27	10 619.45	-56 265.72	-529.84
Opérations en commun						
Produits financiers						
Produits nets sur cessions de VMP			1 431.92	1 071.70	360.22	33.61
76700000 Produits nets / cessions VMP			1 431.92	1 071.70	360.22	33.61
Total des produits financiers (V)			1 431.92	1 071.70	360.22	33.61
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées			3 607.13	5 479.13	-1 872.00	-34.17
68100000 Charges d'intérêts			1 042.20	1 678.08	-635.88	-37.89
68150000 Intérêts sur CC			2 050.00	3 478.00	-1 428.00	-41.06
68810000 Cautions bancaires			514.93	323.05	191.88	59.45
Total des charges financières (VI)			3 607.13	5 479.13	-1 872.00	-34.17
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-2 175.21	-4 407.43	2 232.22	50.65
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IM			-47 821.48	6 212.02	-54 033.50	-869.82

He

Détail des Comptes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 7.80

Compte de Résultat (2053)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/03/2015	31/03/2014	En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations en capital	30 716.67		30 716.67	
77500000 Produits de cession d'ém. d'actif	30 716.67		30 716.67	
Total des produits exceptionnels (VII)	30 716.67		30 716.67	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations en capital	28 703.97		28 703.97	
67500000 VNC éléments d'actif cédés	28 703.97		28 703.97	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	28 703.97		28 703.97	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 012.70		2 012.70	
Impôts sur les bénéfices * (X)		-538.00	538.00	100.00
69800000 Intégration fiscale - Produits		-538.00	538.00	100.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 065 194.10	872 564.15	192 629.95	22.09
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 111 002.88	865 816.13	245 186.75	26.32
5 - BENEFICE OU PERTE	-45 808.78	6 748.02	-52 556.80	-778.85

Détail des Comptes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/08/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux v7 7.80

Bilan Actif (2050)				
	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	18 040.00	18 040.00	0.00	
28700000 Fonds commercial	18 040.00	18 040.00		
Immobilisations corporelles				
Mat. impl., matériel et out. industriels	28 408.25	39 844.58	-11 436.31	-28.75
21500000 Matériel	136 085.68	134 210.25	1 875.34	1.40
28150000 Amort. Installations techniques	-107 680.34	-94 345.69	-13 334.65	-14.13
Autres immobilisations corporelles	50 389.03	27 431.19	22 957.84	83.73
21810000 Installations générales	1 650.00	1 650.00		
21820000 Matériel de transport	127 371.80	100 056.39	28 415.21	28.18
21830000 Matériel de bureau & informatique	2 898.00	2 898.00		
28181000 Amort. Installations générales	-1 059.21	-894.21	-165.00	-18.45
28182000 Amort. Matériel de transport	-77 583.36	-74 280.88	-3 282.37	-4.42
28183000 Amort. Matériel de bureau & info.	-2 898.00	-2 898.00		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	15.00	15.00	0.00	
27100000 Parts sociales	15.00	15.00		
Autres immobilisations financières	1 600.00		1 600.00	
27500000 Dépôts et cautionnements versés	1 600.00		1 600.00	
TOTAL (II)	98 459.28	85 350.75	13 108.53	15.36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	80 524.00	77 115.64	3 408.36	4.42
31000000 Matières premières	80 524.00	77 115.64	3 408.36	4.42
En cours de production de biens	21 800.00		21 800.00	
33500000 Travaux en cours	21 800.00		21 800.00	
Créances				
Clients et comptes rattachés	129 783.13	168 907.24	-39 124.11	-23.18
41100000 Clients	129 783.13	168 911.20	-39 128.07	-23.03
41600000 Clients douteux ou litigieux		1 807.04	-1 807.04	-100.00
49100000 Prov. Comptes de clients		-1 511.00	1 511.00	100.00
Autres créances	10 407.84	35 812.08	-25 404.22	-70.84
44582000 Tva ded sur investissements		172.80	-172.80	-100.00
44588000 TVA ded. sur ABS	3 789.03	14 777.26	-10 988.23	-74.38
44588800 TVA ded sa franchise EXO	72.81		72.81	
44587000 Crédit de TVA à reporter		2 861.00	-2 861.00	-100.00
44586000 Tva sur fact à recevoir	128.00		128.00	
45180000 CC Holding IS	6 418.00	5 931.00	487.00	8.21
46670000 Produits à recevoir		11 970.00	-11 970.00	-100.00
Débite				
Disponibilités	53 530.07	67 185.33	-13 655.26	-19.85
51211000 Crédit Mutuel	53 530.07	66 881.33	-13 331.26	-19.84
51870000 Intérêts, PAR	318.00	324.00	-6.00	-2.47
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avances	636.00	807.00	-171.00	-21.19
48600000 Charges constatées d'avance	636.00	807.00	-171.00	-21.19
TOTAL (III)	276 997.04	349 827.27	-72 830.23	-20.82

Détail des Comptes
PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/08/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 7.80

Bilan Actif (2050)				
	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation	
			En valeur	En %
TOTAL GENERAL (I à VII)	375 456 32	435 678 02	-60 221 70	-13 72

Détail des Comptes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

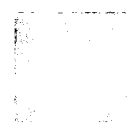
Edition du 26/06/15

Sage 100 Etats comptables et fiscaux (7 7.80)

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/03/2015	Net N-1 31/03/2014	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	60 000.00	60 000.00	0.00	
10100000 Capital	60 000.00	60 000.00		
Réserve légale	338.00		338.00	
10810000 Réserve légale	338.00		338.00	
Autres réserves	6 410.02		6 410.02	
10680000 Autres réserves	6 410.02		6 410.02	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-45 808.78	6 748.02	-52 556.80	-778.85
TOTAL (I)	20 939.24	66 748.02	-45 808.78	-68.61
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès d'établ. de crédits	62 567.06	39 783.63	22 804.03	57.35
16413000 Emprunt CM Fourgon Mercedes Sprinto		2 606.49	-2 606.49	-100.00
16414000 CM 15000€ Jumpy	2 832.94	8 480.16	-3 847.21	-59.37
16415000 PRET MINIPELLE ET MOTOCULTEUR	21 784.48	30 078.39	-8 811.81	-28.05
16416000 Emprunt CM ISUZU	38 189.84		38 189.84	
Emprunts et dettes financières divers	144 393.23	87 343.23	57 050.00	65.32
45600100 CC Charpentier Services	144 393.23	87 343.23	57 050.00	65.32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 481.67	177 421.12	-99 939.45	-56.36
40100000 Fournisseurs	74 487.07	178 821.12	-102 334.05	-57.87
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	2 994.60	800.00	2 194.60	380.67
Dettes fiscales et sociales	60 357.72	63 126.62	-2 768.90	-4.37
42100000 Personnel - Rémunérations dues	7 643.20	8 262.98	-1 390.22	-22.23
42700000 Personnel - Oppositions	-715.00		-715.00	
42860000 Autres charges à payer	11 915.00	11 320.00	595.00	5.28
43731000 MSA	17 271.35	20 072.62	-2 801.27	-13.98
43732000 CPCEA	685.17	636.50	28.67	4.50
43860000 Organismes - Autres charges à payer	4 780.00	4 510.00	270.00	5.32
44551000 TVA à décaisser	11 653.00		11 653.00	
44571100 TVA coll. ventes à 10%	728.23	8 774.53	-8 046.30	-92.54
44571200 TVA coll. ventes à 20%	14 072.96	5 031.87	9 040.98	178.67
44571280 TVA coll. as. traitance EXO	72.81		72.81	
44571800 TVA coll. ventes 19.6%		2 730.02	-2 730.02	-100.00
44860000 Etat - Autres charges à payer	1 300.00	2 800.00	-1 500.00	-53.57
Autres dettes	768.00		768.00	
41980000 R.R.R. à accorder et avoirs établi	768.00		768.00	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance		774.00	-774.00	-100.00
48700000 Produits constatés d'avance		774.00	-774.00	-100.00
TOTAL (IV)	354 517.08	368 438.00	-13 912.92	-3.78
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	375 456.32	435 178.02	-59 721.70	-13.72

AK

Annexe



1. Événements principaux de l'exercice

Pas d'évènement significatif

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Rappel des principes

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables retenus

2.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Agencements et installations | 10 ans |
| - Matériel et outillage | 2 à 7 ans |
| - Matériel de transport | 2 à 7 ans |
| - Matériel de bureau | 2 et 3 ans |

2.2.2 Stocks

Les matières ont été évaluées à leur coût d'acquisition du premier entré – premier sorti (FIFO).

Les travaux en-cours ont été évalués au prix de vente en fonction de l'avancement des chantiers.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.2.4 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

HC

3. Informations complémentaires sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	Valeurs brutes au bilan	Taux d'amortissement
Eléments acquis du fonds de commerce	18 040	

3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 201 € a été porté au crédit du compte 849 – Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

3.1.2 Compte personnel de formation

Conformément à l'article R. 6323 du Code du travail, à compter du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

He

Fonds Commercial

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
Fonds de commerce	18 040			18 040	
TOTAL	18 040			18 040	
RAPPEL : Fonds commercial				18 040	

17

Immobilisations

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virlements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	18 040		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	18 040		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	134 210		1 875
Installations générales, agencements et divers	1 650		
Matériel de transport	100 956		69 350
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 899		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	239 716		71 225
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières			1 600
TOTAL Immobilisations financières :	15		1 600
TOTAL GÉNÉRAL	257 771		72 825

RUBRIQUES	Diminutions par virlement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			18 040	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :			18 040	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			136 086	
Inst. générales, agencements et divers			1 650	
Matériel de transport		42 935	127 372	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2 899	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :		42 935	268 006	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immo. financières			1 600	
TOTAL Immobilisations financières :			1 615	
TOTAL GÉNÉRAL		42 935	287 661	

44

Amortissements

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/08/15

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	94 346	13 335		107 680
Inst. générales, agencements et divers	894	165		1 059
Matériel de transport	74 281	17 513	14 231	77 563
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 899			2 899
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	172 420	31 013	14 231	189 202
TOTAL GENERAL	172 420	31 013	14 231	189 202

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	13 335		
Installations générales, agencements et divers	165		
Matériel de transport	17 513		
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	31 013		
TOTAL GÉNÉRAL	31 013		

HK

Provisions Inscrites au Bilan

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1 1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simili. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 511		1 511	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 511		1 511	

TOTAL GÉNÉRAL	1 511		1 511	
----------------------	--------------	--	--------------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Édition du 26/06/15

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 600		1 600
TOTAL de l'actif Immobilisé :	1 600		1 600
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	129 783	129 783	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés :			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 990	3 990	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	6 418	6 418	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	140 191	140 191	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	636	636	

TOTAL GÉNÉRAL	142 427	140 827	1 600
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	62 567	19 523	43 044	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	77 431	77 431		
Personnel et comptes rattachés	18 843	18 843		
Sécurité sociale et autres organismes	22 687	22 687		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	26 528	26 528		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 300	1 300		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	144 393	144 393		
Autres dettes	768	768		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	354 517	311 473	43 044	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

JK

Charges à Payer

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/08/15

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944
Dettes fiscales et sociales	17 965
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	768
TOTAL	21 677

Charges et Produits Constatés d'Avance

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	636	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	636	

He

PEPINIERE DES LANDES

Edition du 26/08/15

	TOTAL	316
--	-------	-----

Effectif Moyen

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/08/15

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés		
Ouvriers	4	
TOTAL	5	

Composition du Capital Social

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	60
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	60

Engagements Financiers

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 26/06/15

ENGAGEMENTS DONNES		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements de retraites		
Autres engagements donnés :		60 845
Intérêts sur emprunts	1 798	
Cautiion Crédit mutuel sur marchés	59 047	

TOTAL	60 845
-------	--------

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions et garanties		
Autres engagements reçus :		60 845
Intérêts sur emprunts	1 798	
Cautiion Crédit mutuel sur marchés	59 047	

TOTAL	60 845
-------	--------

He

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Edition du 26/06/15

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	59 934
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	59 934

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

PEPINIERE DES LANDES

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 26/06/15

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
CHARPENTIER SERVICES	SAS	300 000	L'OIE

1/2

Pépinière des landes
Entreprises liées

Immobilisations incorporelles :	
- Avances et acomptes.....	
Immobilisations corporelles :	
- Avances et acomptes.....	
Immobilisations financières :	
- Participations.....	
- Créances rattachées à des participations.....	
- Prêts.....	
Avances et acomptes versés sur commandes :	
Créances :	
- Créances clients et comptes rattachés.....	15 465
- Autres créances.....	6 418
- Capital souscrit, appelé non versé.....	
Dettes :	
- Emprunts et dettes financières divers.....	144 393
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	12 163
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
- Autres dettes.....	
Charges financières :	
- Intérêts et charges assimilées.....	2 050
Produits financiers :	
- Produits de participations.....	
- Produits des créances.....	
- Intérêts.....	

75

Annexe III

Etat récapitulatif des inscriptions de la société PEPINIERE DES LANDES

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

PEPINIERE DES LANDES

508 451 127

R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON

Adresse : Zone Artisanale 3 R des Artisans 85140 L'Oie

Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE-SUR-YON

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	03/01/2016	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	03/01/2016	-
Protêts	Néant	03/01/2016	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	03/01/2016	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	03/01/2016	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	03/01/2016	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	1	03/01/2016	54 000,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 2 août 2012 Numéro 149

Montant de la créance : 54 000,00 EUR
Fonds de : tous aménagements paysagers de sites ayant fait l'objet de trava
En date du : 27 juillet 2012
Au profit de : CREDIT MUTUEL MOUCHAMPS
43 R Du Commandant Guilbaud 85640 MOUCHAMPS
Election de domicile :
CREDIT MUTUEL MOUCHAMPS 43 R Du Commandant Guilbaud 85640 MOUCHAMPS
Biens nantis : MINI PELLE SUR CHEN, PC 26MR-3 N°SERIE F31077 No 7789

Déclarations de créances	Néant	03/01/2016	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	03/01/2016	-
Publicité de contrats de location	Néant	03/01/2016	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	03/01/2016	-
Gage des stocks	Néant	03/01/2016	-
Warrants	Néant	03/01/2016	-
Prêts et délais	Néant	03/01/2016	-
Biens inaliénables	Néant	03/01/2016	-

Nolwenn HADET

De: no-reply@infogreffe.fr
Envoyé: lundi 4 janvier 2016 11:46
À: Nolwenn HADET
Objet: Justificatif de paiement Infogreffe



L'accès officiel au
Registre du Commerce et des Sociétés

Justificatif de paiement

Nom du client : **ME HADET**
Codes client : **06673-00002**
Référence client : **HADET**
Date de vos achats : **04/01/2016 11:45:33 AM**
Référence commande : **WBIFQ**
Référence à rappeler à Infogreffe en cas d'incident

	Visualisation	Email	Téléchargement	Courrier	Total
PEPINIERE DES LANDES 508 451 127 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON					
Etat d'endettement (privilèges et nantissements)	▼			1	50,65 €
Montant total TTC					50,65 €
Dont TVA					8,44 €

Mode de règlement : facturé sur votre compte abonné
Ceci n'est pas une facture
Merci d'avoir fait confiance à Infogreffe.

Le G.I.E. Infogreffe.



Ce mail est une notification automatique. Merci de ne pas y répondre (votre message ne sera pas traité).

He